



Peut-on se rétracter après annulation projet mariage?

Par **nondit25**, le **20/09/2013 à 14:30**

Bonjour,

Ayant projeté de me marier avec mon compagnon d'origine étrangère, j'ai lors de l'audition annulé le projet de mariage, depuis, il y'a eut signalement auprès du procureur, je me pose une question: puis-je revenir sur ma décision, suite à un malentendu? que faire, je suis perdue, y'a t'il un délai à respecter, peut on de nouveau redéposer un dossier, merci de me répondre s'il vous plait.

Par **youris**, le **20/09/2013 à 15:06**

bjr,

rien ne vous interdit de redéposer un dossier à la mairie.

mais si le maire avait transmis le dossier au procureur pour enquête, il est probable qu'il fasse la même chose pour ce second dossier et que la décision du procureur tienne compte de votre précédente demande.

cdt